



La lettre du maire - octobre 2018 -



Notre avenir au sein de l'intercommunalité

Chères Barbentanaises, chers Barbentanais,

Je prends l'initiative de vous écrire cette lettre car nous sommes à l'aube d'une décision qui va profondément modifier la vie de notre village pour plusieurs décennies.

En effet, par correspondance en date du 11 septembre dernier, M. le 1^{er} Ministre a confié à M. le Préfet de Région Provence Alpes Côte d'Azur la mission de lancer une concertation portant sur « le périmètre de la Métropole, notamment pour apprécier l'opportunité de procéder à une fusion intégrale de celle-ci avec le département des Bouches-du-Rhône ainsi que le champ des compétences qu'elle doit exercer ».

Celle-ci s'achèvera mi-novembre 2018 et donnera des éléments d'aides à la décision au gouvernement en vue d'adopter une loi pour réformer le paysage intercommunal des bouches- du- Rhône. A son issue et après le vote du parlement, trois scénarii se dégagent :

- Soit le Conseil Départemental des Bouches-du Rhône fusionnera dans sa totalité avec la métropole Aix-Marseille-Provence pour ne former qu'une seule et même entité.
- Soit cette fusion sera circonscrite aux limites administratives de la métropole actuelle (Marseille, Aubagne, Aix-en Provence, Salon de Provence, Istres, Martigues) et le nord des Bouches-du-Rhône qui aura rassemblé ses trois intercommunalités existantes (Communauté d'Agglomération Terre de Provence, Communauté d'Agglomération Arles-Crau-Alpilles-Montagnette, Communauté de Communes vallée des Baux) deviendra le pays d'Arles et récupérera au passage les compétences actuelles du Conseil Départemental (collèges, aides sociales, voirie, aides aux communes en matière d'investissement ...)

La commune de Barbentane peut également intégrer le Grand Avignon dans la cas où la communauté d'agglomération du pays d'Arles ne serait pas choisie par le législateur.

Quoiqu'il en soit, l'espérance de vie de notre intercommunalité actuelle, Terre de Provence, est comptée.

Ces scénarii auront des conséquences très importantes sur notre vie de tous les jours surtout en matière d'impacts sur la fiscalité des ménages et des entreprises, du prix de l'eau et de l'assainissement, de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères, des dotations à notre commune et de la nature des compétences qu'elle exercera, en matière de représentativité des élus de la ville de Barbentane au sein de la structure intercommunale, de la proximité géographique du siège de la gouvernance.

C'est la raison pour laquelle j'ai décidé non seulement de vous informer de la façon la plus objective possible mais également de vous consulter et ce, d'une façon très souple et rapide.

Par l'intermédiaire du facebook "ville de Barbentane" et d'une urne déposée en mairie (aux heures d'ouverture) à partir du lundi 15 octobre et ce jusqu'au 29 octobre, vous aurez la possibilité de pouvoir vous exprimer et de répondre aux deux questions suivantes;

Question 1 : Etes-vous favorable à notre adhésion :

- 1-1- A la métropole Aix-Marseille-Provence fusionnée avec le Conseil Départemental 13
- 1-2- Au Pays d'Arles
- 1-3- Au Grand Avignon
- 1-4- Ne se prononce pas

Question 2 : dans le cas où la fusion entre le Conseil Départemental 13 et la métropole Aix-Marseille-Provence serait votée au parlement (pas de possibilité de créer le pays d'Arles), êtes-vous favorable :

- 2-1 A notre adhésion à la métropole Aix-Marseille-Provence
- 2-2 A notre adhésion au Grand Avignon
- 2-3 Ne se prononce pas

Je vous remercie par avance pour votre précieuse participation.

Jean Christophe DAUDET
Maire de Barbentane

*Bien cordialement
à tous et toutes !*



Impacts sur la fiscalité des ménages :

Taxe d'habitation (base 7 000 euros de valeur locative):

	Taux 2018	Montant Payé
Situation actuelle -Terre de Provence-	9,98%	698,60 €
Fusion conseil départemental 13+métropole	11,54%	807,80 €
Pays d'Arles	10,09%	706,30 €
Grand Avignon	8,85%	706,30 €

Taxe foncière sur propriétés bâties (base 3 500 euros):

	Taux 2018	Montant Payé
Situation actuelle -Terre de Provence-	0%	0 €
Fusion conseil départemental 13+métropole	2,35%	82,25 €
Pays d'Arles	0%	0 €
Grand Avignon	1,61%	56,35 €

Taxe foncière sur propriétés non bâties (base 300 euros):

	Taux 2018	Montant Payé
Situation actuelle -Terre de Provence-	2,15%	6,45 €
Fusion conseil départemental 13+métropole	2,60%	7,8 €
Pays d'Arles	2,36%	7,08 €
Grand Avignon	3,32%	9,96 €

Total du versement annuel du montant des trois précédentes taxes:

Situation actuelle -Terre de Provence-	705,05 €
Fusion conseil départemental 13+métropole	897,85 €
Pays d'Arles	713,38 €
Grand Avignon	685,91 €

Taxe d'enlèvement des ordures ménagères:

	Taux 2018	Montant Payé
Situation actuelle -Terre de Provence-	9,88%	345,80 €
Fusion conseil départemental 13+métropole	18,10%	633,50 €
Pays d'Arles	11,12%	389,20 €
Grand Avignon	varient de 7% à 14,09%	345,80 €

Note: Le taux de la TEOM 9,88% pour Barbentane devrait être maintenu soit 345,80 euros

Eau et assainissement- prix au m³:

Situation actuelle -Terre de Provence-	2,75 €
Fusion conseil départemental 13+métropole	3,65 €
Pays d'Arles	inconnu
Grand Avignon	varient de 2,46 € à 3,92 €

Impacts sur la fiscalité des entreprises :

Situation actuelle Métropole	31,02 %
Situation actuelle -Terre de Provence-	25,67 %
Fusion conseil départemental 13+métropole	30,78 %
Pays d'Arles	24,44 %
Grand Avignon	37,42 %

Note: Cotisation foncière des entreprises basée sur les biens soumis à la taxe foncière sur les propriétés bâties et sur la taxe foncière des propriétés non bâties.

Comparatif des cotisations minimum en euros dues par une entreprise en fonction du montant du chiffre d'affaires, des bases et des taux appliqués par les différentes structures

Cotisation minimum en € (en fonction du chiffre d'affaires)	CA < 10 000€	CA entre 10 000€ et 32 600€	CA entre 100 000€ et 250 000€	CA entre 250 000€ et 500 000€	CA > 500 000 €
Métropole d'Aix-Marseille-Provence	158	316	961	1 601	1 601
CA Terre de Provence	130	259	907	1 295	1 684
Fusion Métropole	157	314	953	1 589	1 589
Fusion sur Pays d'Arles	146	205	330	395	469
Grand Avignon	194	388	1 164	1 747	2 135

Impacts sur les finances de la commune :

Attribution de compensation :

Situation actuelle -Terre de Provence-	563 683 € annuels
Fusion conseil départemental 13+métropole	563 683 € annuels
Pays d'Arles	563 683 € annuels
Grand Avignon	563 683 € annuels

Dotation de solidarité communautaire :

Situation actuelle -Terre de Provence-	177 682 €
Fusion conseil départemental 13+métropole	DSC existante, montant à préciser
Pays d'Arles	DSC existante, montant à préciser
Grand Avignon	pas de DSC actuellement mais envisageable

A cela s'ajoute le fait que le Conseil Départemental 13 verse des montants de subventions d'investissement aux communes ; soit pour Barbentane 1 525 471 euros au titre des subventions 2013-2014-2015-2016-2017 soit 305 101 euros de moyenne annuelle.

Demain, nul ne sait de ce qu'il adviendra de ces subventions et ce quel que soit le cas de figure choisi. Quant aux compétences exercées par les intercommunalités, elles seraient globalement identiques entre la situation que nous connaissons aujourd'hui si nous rentrions dans la grand Avignon, profondément différentes si nous intégrions la métropole Aix-Marseille-Provence ou le pays d'Arles (compétences du Conseil Départemental 13 à intégrer).

Gouvernance politique :

Situation actuelle- Terre de Provence- (13 communes) : 3 élus de la ville de Barbentane sur un total de 41conseillers communautaire pour 58 868 habitants

Fusion conseil départemental 13+ métropole (119 communes) : 0 élus sur un nombre non encore décidé d'élus

pour 1 895 000 habitants

Pays d'Arles (29 communes) : 1 élu de la ville de Barbentane sur un total de 66 conseillers communautaires pour 173 258 habitants

Grand Avignon (16 communes) : 1 élu de la ville de Barbentane sur un total de 60 conseillers communautaires

pour 194 000 habitants

Distance en kilomètres avec le siège de l'intercommunalité

Situation actuelle- Terre de Provence : 13 km

Fusion Conseil Départemental 13+métropole :102 km

Pays d'Arles :31 km

Grand Avignon :11 km